



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 2310

Texte de la question

Dans sa question écrite n° 777 du 7 juillet 1997, M. Jean-Luc Prél s'interrogeait sur la possibilité d'accorder la retraite anticipée aux anciens combattants d'Afrique du Nord. La réponse parue au Journal officiel du 4 août dernier ne répondant pas clairement à la question susvisée, il souhaite obtenir de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants des informations complémentaires afin de savoir si M. le Premier ministre souhaite effectivement tenir sa promesse faite pendant la campagne électorale des élections législatives de 1997, promesse dont les termes sont rappelés dans la question du 7 juillet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire n'ignore pas que la question de la retraite anticipée en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord constitue, par le coût qu'une telle mesure impliquerait pour la nation, l'un des plus importants dossiers qu'il ait à traiter. Il comprendra donc qu'il doit fonder sa décision sur des données précises. Se trouvant en présence d'une contestation fondée sur des données différentes de celles qui ont été rassemblées jusqu'alors, il doit donc procéder à leur vérification. Celle-ci se fera dans la plus complète transparence, en concertation avec les associations concernées. En raison de l'ampleur de ce travail, qui n'est pas achevé, il n'est pas en mesure, à ce jour de donner plus ample information.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prél](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2310

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 1997, page 2617

Réponse publiée le : 22 septembre 1997, page 3071